

📍 **TEURTHÉVILLE-HAGUE.** Le conseil municipal s'est penché sur les finances de la commune

# Tous les voyants sont au vert concernant le budget

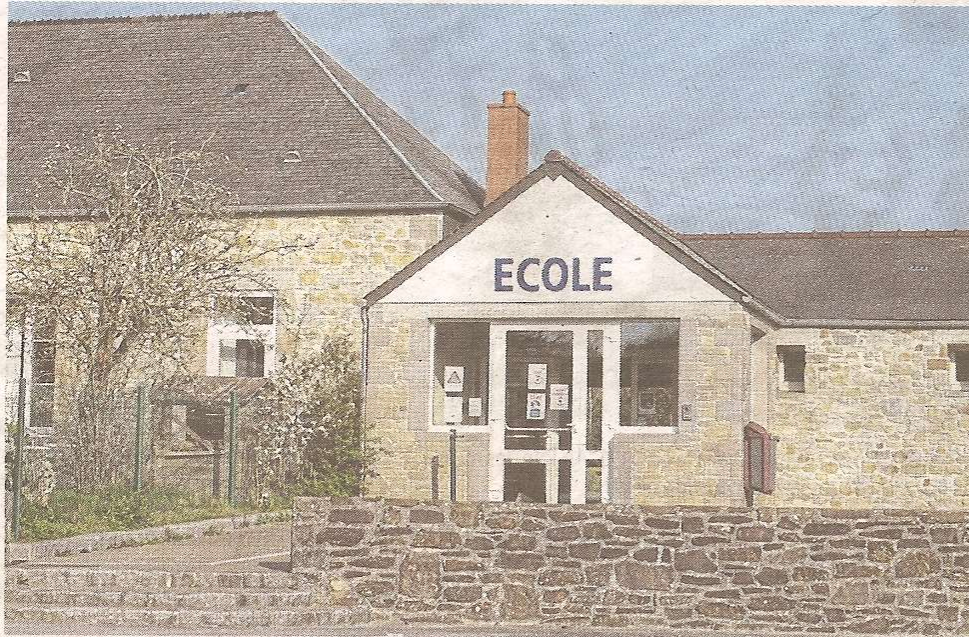
LE DERNIER conseil municipal, présidé par le maire Joël Jouaux, s'est tenu en l'absence de la trésorière municipale qui n'a pas pu se déplacer conformément aux directives de sa hiérarchie.

## Que des bons chiffres

Le maire a situé sa commune de 1 080 habitants dans la strate des communes de France de 500 à 2 000 habitants. La commune possède une capacité d'autofinancement nette de 174 571 euros, ce qui lui donne un financement disponible de 405 655 euros. Son coefficient d'autofinancement est de 0,68 %, ce qui est un très bon taux, la moyenne nationale étant de 12 %.

Son ratio de rigidité de 29,92 % est bien inférieur au 55 % recommandés. Son fonds de roulement s'élève à 795 812 euros, ce qui lui permet 839 jours de charges réelles sans recette, ce qui est très bien, la moyenne nationale étant de 263 jours.

Son taux d'endettement n'est que de 0,19 %, ce qui lui procure une capacité de désendettement de 6 mois, le maximum recommandé est de 12 ans.



➔ L'école va bénéficier de 190 000 euros pour la création d'une nouvelle classe.

Le conseil s'est prononcé sur les comptes administratifs 2020, le compte de gestion, le budget de la cantine et celui du lotissement Saint-Michel.

Pour l'année 2020, les comptes administratif et de gestion enregistrent en fonctionnement des recettes de 555 345 euros et des dépenses de 365 141 euros, soit un résultat positif de 187 203 euros. Avec l'excédent reporté le ré-

sultat à reporter se monte à 705 856 euros.

En investissement, les recettes sont de 259 211 euros et les dépenses de 40 904 euros. Avec le résultat antérieur cela donne un cumul de 89 955 euros.

Le compte de la cantine montre des recettes de 111 767 euros et des dépenses de 118 237 euros. Avec le report de l'excédent antérieur le

soldes est positif de 29 415 euros. Les comptes de la cantine ont été fortement impactés par la Covid en 2020.

Le budget primitif du lotissement Saint-Michel est équilibré en fonctionnement pour 160 000 euros et en investissement pour 97 731 euros.

Le budget primitif pour 2021 présente un équilibre entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de 1 195 249 €.

Celui de l'investissement est également en équilibre pour un montant de 798 246 euros. À noter que dans cet investissement 190 000 euros sont prévus pour le projet de classe supplémentaire, 205 000 euros pour la construction de logements communaux et 21 000 euros pour l'aménagement du bourg.

## Un budget prévisionnel de près de 2 millions d'euros

« Vous venez de découvrir un budget prévisionnel de près de 2 millions d'euros, ce qui n'est pas rien pour une petite commune comme la nôtre. Nous essaierons de réaliser le maximum de projets cette année », s'est félicité l' élu.

Le conseil, conformément à

la loi d'engagement et de proximité qui impose une transparence des comptes publics, a reçu l'information sur les indemnités des élus.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le nouveau financement des collectivités locales entrent en vigueur en 2021. Le Département percevait 21,42 % de la taxe foncière sur le bâti. Celle-ci lui est retirée au profit des communes. La commune percevait 13,64 %. Dorénavant la commune va percevoir la somme des deux, soit 35,06 %, du montant de la taxe du bâti foncier en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

C'est ce taux qu'ont voté les élus, sachant que cette formalité administrative n'a aucun effet sur la facture du contribuable. La taxe sur le foncier non bâti reste à 29,01 %.

**Bruno LACOTTE**